

AU CONSEIL COMMUNAL

1052 LE MONT

Demande d'une autorisation générale de plaider

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'art. 18, chiffre 8, du Règlement du Conseil communal du 26 septembre 2005, la Municipalité en ce début de législature 2011 - 2016, sollicite l'octroi d'une autorisation générale de plaider.

Nous estimons effectivement qu'il est utile d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider lui permettant d'intervenir, de cas en cas, pour défendre les intérêts de la Commune et de la collectivité, sans attendre une décision du Conseil communal. Certains dossiers nécessitent, de plus en plus fréquemment, d'avoir recours à un avocat pour produire auprès d'instances et tribunaux divers ; souvent les délais impartis pour faire connaître notre détermination sont courts et entraîneraient, cas échéant, une procédure quelque peu accélérée (élaboration du préavis, désignation et convocation d'une Commission ad hoc, etc.).

Aussi, nous pensons qu'il est indispensable de donner à la Municipalité, la compétence d'aller en justice, cette autorisation comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires, et de pouvoir se désister, compromettre ou passer expédient.

La Municipalité s'engage à n'user de l'autorisation que vous voudrez bien lui accorder qu'en cas d'absolue nécessité, comme elle l'a fait jusqu'ici.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis No 09/2011 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide,

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.

* * * * *

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond